


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>V-Belt Dressing (4086-03)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Graisse pour courroies
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Risques pour la santé</b>	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2B
	Mutagénéicité de la cellule germinale	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 1
	Risque d'aspiration	Catégorie 1
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mot indicateur**

Danger

**Mention de danger**

Aérosol extrêmement inflammable.  
 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Provoque une irritation des yeux  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Peut induire des anomalies génétiques.  
 Susceptible de nuire au fœtus.  
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.  
 Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les gaz. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

<b>Intervention</b>	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Heptane		142-82-5	30-60
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	30-60
Butane		106-97-8	10-30
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	10-30
Solvant Stoddart		8052-41-3	10-30
Propane		74-98-6	3-7
Toluène		108-88-3	0.5-1.5

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette).
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.

<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

---

## 6. Procédures en cas de déversement

---

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

---

## 7. Manutention et entreposage

---

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lavez vigoureusement après manipulation. Tenir le récipient bien fermé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité</b>	Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m3

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Propane (CAS 74-98-6)		500 ppm
	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m <sup>3</sup>
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		1000 ppm
	PEL limite d'exposition autorisée	2900 mg/m <sup>3</sup>
		500 ppm

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	Plafond	300 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)		1900 mg/m <sup>3</sup>
		800 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)		350 mg/m <sup>3</sup>
		85 ppm
	Plafond	1800 mg/m <sup>3</sup> 440 ppm
Propane (CAS 74-98-6)		1800 mg/m <sup>3</sup>
		1000 ppm
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		350 mg/m <sup>3</sup>
	Plafond	1800 mg/m <sup>3</sup>
Toluène (CAS 108-88-3)		560 mg/m <sup>3</sup>
		150 ppm
	MPT	375 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm

**Valeurs limites biologiques****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles techniques appropriés**

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore à Ambre
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.734 g/mL
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	-9.0 °C (15.8 °F) (Concentré)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	< 20.5 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
<b>Autres informations</b>	
<b>Thermodilatabilité</b>	> 45 cm
<b>Inflammabilité (retour de flammes)</b>	Oui
<b>Chaleur de combustion</b>	46.6 kJ/g
<b>COV (% en poids)</b>	88.8 % p/p (US Federal, CARB/OTC/LADCO)

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Amines Métaux mous.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone.

## 11. Propriétés toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
<b>Inhalation</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Effets narcotiques.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Effets narcotiques.
-----------------------	--

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Butane (CAS 106-97-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	276000 ppm, 4 heures
	souris	658 mg/l/4h
		680 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Heptane (CAS 142-82-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	103 mg/l, 4 heures
DL50	souris	75 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	15000 mg/kg
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3160 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	20 ppm
		20 mg/l/4h

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Orale</i> DL50	Rat	5000 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aiguë</b> <i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 1442.8 mg/l, 15 minutes
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		
<b>Aiguë</b> <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5500 mg/m3
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b>Aiguë</b> <i>Cutané</i> DL50	Lapin	12196 mg/kg 12125 mg/kg 8390 mg/kg 14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures <= 28800 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures 12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures 12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures 5320 ppm, 8 heures 400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5580 mg/kg 636 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque une irritation des yeux	
<b>Valeur de l'opacité cornéenne</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas disponible.	

<b>Sensibilisation de la peau</b>	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
<b>Mutagenécité de la cellule germinale</b>	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Mutagenécité</b>	Peut induire des anomalies génétiques.
<b>Cancérogénécité</b>	Contient < 3 % (p/p) DMSO-extrait
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité</b>	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Volume 47 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.
<b>US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance</b>	
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	Cancérogène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Tératogénécité</b>	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effets narcotiques.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Risque d'aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>	
Heptane (CAS 142-82-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		



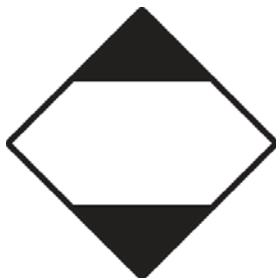
### 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Consulter les autorités avant la mise au rebut. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence</b>	
Toluène (CAS 108-88-3)	U220
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

<b>Généralités</b>	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - US
<b>Dispositions particulières</b>	N82
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	306
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - Canada
<b>Dispositions particulières</b>	80, 107
<b>IATA/ICAO (Air)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols, inflammables
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - IATA
<b>IMDG (Transport maritime)</b>	
<b>Requêtes fondamentales pour le transport:</b>	
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	AÉROSOLS
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD





## 15. Données réglementaires

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Canada DSL Challenge Substances: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

#### Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Butane (CAS 106-97-8) 1 tonnes  
 Heptane (CAS 142-82-5) 1 tonnes  
 Propane (CAS 74-98-6) 1 tonnes  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) 1 tonnes  
 Toluène (CAS 108-88-3) 1 tonnes

#### Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Butane (CAS 106-97-8) 1 %  
 Heptane (CAS 142-82-5) 1 %  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) 1 %  
 Toluène (CAS 108-88-3) 1 %

### Situation SIMDUT

Contrôlé

### Classement SIMDUT

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D - Division 2A, 2B

### L'étiquetage SIMDUT



### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Toluène (CAS 108-88-3) 1.0 %

#### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

#### US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
 Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

#### US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

#### US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Flammable Substance: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Regulated flammable substance.  
 Propane (CAS 74-98-6) Regulated flammable substance.

#### US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil

Butane (CAS 106-97-8) 10000 livres  
 Propane (CAS 74-98-6) 10000 livres

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Risque immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la Pression - Oui  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

AVERTISSEMENT: L'Etat de la Californie est averti du fait que ce produit contient un constituant chimique pouvant causer le cancer et des défauts de naissance ou comporte d'autre risques de la reproduction.

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

Benzène (CAS 71-43-2) Inscrit.  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.  
Naphthalène (CAS 91-20-3) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number**

Toluène (CAS 108-88-3) 00108-88-3 Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
 Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
 Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
 Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
 Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.  
 Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.  
 Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**Statut de l'inventaire**

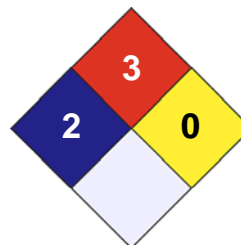
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Renseignements divers**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	3
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication** 26-Mars-2015  
**Date en vigueur** 26-Mars-2015  
**Date d'expiration** 26-Mars-2018  
**Autres informations**

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Préparée par**  
**Autres informations**

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Cette fiche technique santé-sécurité est conforme à la norme ANSI Z400.1/Z129.1-2010